



**Programme
des Nations Unies
pour l'environnement**

Distr. générale
3 juillet 2017

Français
Original : anglais

**Conférence des Parties
à la Convention de Minamata sur le mercure
Première réunion**

Genève, 24–29 septembre 2017

Point 5 d) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions appelant une décision de la Conférence
des Parties à sa première réunion : programme de travail
du secrétariat et budget pour la période 2018–2019**

**Programme de travail du secrétariat et budget
pour la période 2018-2019**

Additif

**Aperçu des ressources nécessaires pour les activités proposées
dans le programme de travail de la Convention de Minamata
sur le mercure**

Note du secrétariat

La présente note contient un tableau décrivant les ressources nécessaires pour les activités inscrites au programme de travail de la Convention de Minamata sur le mercure pour la période 2018-2019.

* UNEP/MC/COP.1/1.

**Aperçu des ressources nécessaires pour les activités
relevant du Fonds général d'affectation spéciale
et du Fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées
envisagées dans le programme de travail de la Convention
de Minamata pour l'exercice biennal 2018–2019**

	2018		2019	
	Fonds général d'affectation spéciale	Fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées	Fonds général d'affectation spéciale	Fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées
A. Conférences et réunions				
1. Deuxième réunion de la Conférence des Parties				
Deuxième réunion	1 300 000	850 000	–	–
Réunions préparatoires régionales	–	550 000	–	–
Groupes d'experts intersessions dotés d'un mandat à durée déterminée prescrits par les première et deuxième réunions	120 000	–	120 000	–
Total partiel	1 420 000	1 400 000	120 000	–
2. Troisième réunion de la Conférence des Parties				
Troisième réunion	–	–	1 300 000	850 000
Réunions préparatoires régionales	–	–	–	550 000
Total partiel	–	–	1 300 000	1 400 000
3. Bureau de la Conférence des Parties				
Réunions du Bureau	25 000	–	25 000	–
Total partiel	25 000	–	25 000	–
4. Comité de mise en œuvre et du respect des obligations				
Réunion du Comité.	30 000	–	30 000	–
Total partiel	30 000	–	30 000	–
Total (A)	1 475 000	1 400 000	1 475 000	1 400 000
B. Renforcement des capacités et assistance technique				
5. Programme de renforcement des capacités et d'assistance technique de la Convention de Minamata				
Activités intersectorielles	–	300 000	–	360 000
Étude d'impact	–	–	–	–
Outils et méthodes	–	50 000	–	60 000
Évaluation des besoins	–	–	–	–
Activités de développement de capacités spécifiques	–	500 000	–	600 000
Activités de renforcement des capacités menées sur demande	–	800 000	–	960 000
Total (B)	–	1 650 000	–	1 980 000
C. Activités scientifiques et techniques				
6. Appui scientifique aux États Parties à la Convention de Minamata				
Appui scientifique aux États Parties à la Convention	–	–	–	–
Total partiel	–	–	–	–
7. Évaluation de l'efficacité et plan mondial de surveillance				
Évaluation de l'efficacité et plan mondial de surveillance	–	–	–	–
Total partiel	–	–	–	–
8. Rapports nationaux présentés au titre de la Convention de Minamata				
Rapports nationaux présentés au titre de la Convention de Minamata	30 000	–	30 000	–
Total partiel	30 000	–	30 000	–
Total (C)	30 000	–	30 000	–
D. Gestion des connaissances et de l'information et sensibilisation				
9. Publications				
Publications	30 000	–	30 000	–
Total partiel	30 000	–	30 000	–

10. Activités de communication, d'information et de sensibilisation du public				
Activités de communication, d'information et de sensibilisation du public	100 000	–	50 000	–
Total partiel	100 000	–	50 000	–
Total (D)	130 000	–	80 000	–
E. Gestion globale				
11. Direction exécutive et administration				
Administration générale	–	–	–	–
Frais de voyage du personnel ^a	200 000	–	200 000	–
Total partiel	200 000	–	200 000	–
12. Coopération et coordination au niveau international				
Coopération sur le programme en matière de développement durable et d'environnement dans son ensemble	–	–	–	–
Coopération au sein du groupe produits chimiques et déchets	–	–	–	–
Autres activités de coopération et coordination	–	–	–	–
Total partiel	–	–	–	–
13. Ressources financières et mécanisme de financement				
Mécanisme de financement ^b	–	–	–	–
Ressources financières	–	–	–	–
Total partiel	–	–	–	–
Total (E)	200 000	–	200 000	–
F. Activités juridiques et de politique générale				
14. Activités juridiques et de politique générale				
Activités juridiques et de politique générale	–	–	–	–
Total (F)	–	–	–	–
G. Entretien des locaux et services intérieurs^c				
15. Entretien des locaux et services intérieurs				
Entretien des locaux et services intérieurs	200 000	–	200 000	–
Total partiel	200 000	–	200 000	–
16. Services informatiques				
Services informatiques	80 000	–	80 000	–
Total partiel	80 000	–	80 000	–
Total (G)	280 000	–	280 000	–
Ressources requises pour toutes les activités				
Total (A à G), à l'exclusion des dépenses d'appui au programme	2 115 000	3 050 000	2 065 000	3 380 000
Dépenses d'appui au programme	274 950	396 500	268 450	439 400
Total (A à G), à l'inclusion des dépenses d'appui au programme	2 389 950	3 446 500	2 333 450	3 819 400
Montant total requis, par année	5 836 450		6 152 850	

^a Les frais de voyage du personnel peuvent varier en fonction du lieu d'implantation du secrétariat.

^b Il est proposé que le programme international spécifique, qui fait partie intégrante du mécanisme de financement de la Convention, ait son propre budget et finance ses propres effectifs.

^c Les dépenses liées à l'entretien des locaux et aux services intérieurs peuvent varier en fonction des arrangements conclus et du lieu d'implantation du Secrétariat.